



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

-----  
Ville de THONON-les-BAINS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
**DELIBERATIONS**

**du Conseil d'Administration**

**Administrateurs :**

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Pouvoir : 1

Votants : 10

-----  
**Réunion du mercredi 20 septembre 2023**

*L'an deux mille vingt trois, le mercredi vingt septembre, à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le treize septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président du CCAS.*

**Etaient présents,**

***MM. les membres élus :*** M. Christophe ARMINJON, Mme Nicole JAILLET, Mme, M. Jean DORCIER, Mme Catherine PERRIN, Mme Véronique VULLIEZ, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

***MM les membres nommés :*** Mme Eléonore PIERRON, Mme Anne Marie DEVILLE, Mme Mireille DUNOYER, Mme Brigitte RAMBAUT,

**Etaient absents excusés,**

***MM. les membres nommés :*** Mme Nicole GERARD, Mme Brigitte RAMBAUT

**Pouvoir :** 1 pouvoir de Mme Nicole GERARD à Mme Mireille DUNOYER.

**Secrétaire de Séance**

Mme Stéphanie CROSET, directrice du CCAS.

La liste des délibérations examinée par le Conseil d'Administration est affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

DEL\_230920\_08

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **OBJET : Modification du tableau des effectifs et des emplois**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L332-8 à 332-14,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le budget de la Collectivité,

Vu le tableau des effectifs et des emplois,

Vu la délibération du 21 décembre 2022, créant un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs titulaire à raison de 25h00 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour occuper les fonctions d'assistante administrative à l'administration générale du CCAS,

Considérant le recrutement d'un collaborateur relevant du niveau de rédacteur,

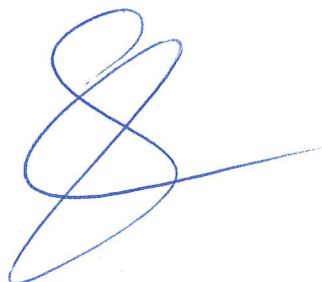
Il est proposé au Conseil d'Administration la modification d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs titulaire en un poste de rédacteur titulaire à raison de 25h00 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Le tableau des effectifs et des emplois du Centre Communal d'Action Sociale sera modifié en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents et pouvoir, sur proposition de Monsieur le Président de Séance, la proposition présentée.

Les signatures des Administrateurs figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le secrétaire de séance,  
Stéphanie CROSET



Le Président du C.C.A.S.  
Christophe ARMINION



Publié sur le site internet  
de la commune le 25  
septembre 2023